



CENTRE REGIONAL AFRICAIN D'ADMINISTRATION DU TRAVAIL

B.P. : 1055 Yaoundé / Tél. : +237 693 74 87 07 / Fax : +237 222 22 21 80

E-mail : cradatcontact@yahoo.fr / Site web : www.cradatorg.org

AVIS DE VACANCE DE POSTE ET D'APPEL À CANDIDATURE

POSTE : DIRECTEUR DES ÉTUDES ET DES AFFAIRES ACADÉMIQUES

CONTEXTE

Créé en 1965, le Centre Régional Africain D'Administration du Travail (CRADAT) est une organisation africaine commune à vocation de formation et de recherche qui regroupe à ce jour, dix-huit (18) Etats-membres à savoir : Bénin ; Burkina Faso ; Burundi ; Cameroun ; République Centrafricaine ; Congo ; République Démocratique du Congo ; Côte d'Ivoire ; Djibouti ; Gabon ; République de Guinée ; Mali ; Mauritanie ; Niger ; Rwanda ; Sénégal ; Tchad et Togo. Le Centre a pour missions d'assurer la formation initiale et continue, la spécialisation ; le perfectionnement et le recyclage des cadres des administrations du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale et des entreprises des Etats-membres. Le CRADAT a la personnalité juridique reconnue aux normes internationales.

Le siège du CRADAT est établi à Yaoundé au Cameroun. Le Centre reçoit annuellement environ 150 étudiants en formation initiale et continue diplômante conduisant aux diplômes professionnels de Licence (Bac+3) et Master (Bac+5). Plus de 100 participants bénéficient de formations certifiantes et qualifiantes. Le Centre a vocation à développer la recherche et d'effectuer des études dans l'ensemble des domaines de l'administration du travail. Dans son plan stratégique triennal 2022-2025, le Centre ambitionne d'élargir son champ d'intervention et bonifier ses programmes de formation.

En application de la décision de la 44^{ème} session ordinaire de son Conseil d'Administration autorisant le recrutement d'un Directeur des Etudes et des Affaires Académiques (DEAA), à statut diplomatique, le CRADAT lance un avis d'appel à candidature en vue de pourvoir au poste.

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

Sous l'autorité du Directeur général, le DEAA est chargé des questions relatives à la formation, à l'enseignement, à l'évaluation des enseignements, à la vie académique des formations et des étudiants et stagiaires.

A ce titre, il s'occupe :

- de la planification et le développement de la formation ;
- des programmes pédagogiques, toutes questions relatives au régime des études, des examens et aux méthodes d'enseignement ;
- de l'évaluation des enseignements et du corps enseignants ;
- de la collation des diplômes, titres et grades universitaires ;
- du suivi des enseignements ;
- des inscriptions et l'orientation des étudiants ;



- du rendement des formations et séminaires en Licence et Master ;
- de la recherche pédagogique ;
- de la création des cycles, des filières et des diplômes ;
- de la coopération interuniversitaire ;
- des activités para scolaires ;
- de la gestion des stages ;
- de la gestion des anciens étudiants.

PROFIL

Le DEAA devra être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 minimum dans au moins l'un des domaines suivants : administration du travail, sciences de gestion, économie, psychologie du travail, sociologie du travail ou droit. Un doctorat dans l'un des domaines serait un atout appréciable. Une expérience professionnelle de cinq (05) ans à un poste de direction et dix (10) ans dans la formation et/ou la recherche sont requises.

LE CANDIDAT DEVRA :

- avoir de bonnes connaissances de la pédagogie dans les domaines de l'administration du travail et de l'organisation de l'enseignement supérieur en général ;
- avoir une bonne connaissance des milieux de la formation en administration du travail et dans les domaines connexes ;
- disposer d'une expérience avérée en ingénierie pédagogique et organisation de la formation ;
- disposer d'une expérience d'enseignement sur les questions autour du travail et de l'homme au travail ;
- avoir une bonne maîtrise de la communication écrite et orale en français.
- une bonne connaissance de l'anglais reste un atout ;
- justifier d'une expérience de responsabilité managériale en gouvernance académique ;
- être reconnu pour sa loyauté, ses qualités relationnelles, sa rigueur, son sens de responsabilité ;
- avoir des aptitudes à dialoguer avec les institutions universitaires ;
- disposer d'un solide savoir-faire en informatique.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'EMPLOI

Tout candidat doit être âgé de 40 ans au moins et de 55 ans au plus à la date limite de dépôt de candidature.

Les conditions suivantes doivent également être remplies :

- être ressortissant et jouir de la nationalité de l'un des Etats membres du CRADAT ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- être candidat d'un Etat-membre à jour de ses contributions.

La rémunération globale est établie conformément au statut du personnel. Le mandat est de trois (03) ans éventuellement renouvelable une fois.



Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une lettre de motivation adressée au Président du Conseil d'Administration du CRADAT ;
- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie certifiée de chacun de ses titres, diplômes, attestations de qualification ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un état de services faits, signé par le Ministre en charge de la Fonction publique pour les fonctionnaires et par le dernier employeur pour les autres travailleurs ;
- un certificat médical attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitude physique délivré par les autorités agréées ;
- une attestation délivrée par l'employeur ou toute autre autorité compétente prouvant que le candidat est un cadre de niveau supérieur occupant ou ayant occupé pendant cinq (5) ans au moins, un emploi de Directeur dans son domaine de compétence avec indication précise dudit emploi et de son contenu ;
- une attestation délivrée par une institution de formation ou toute autre autorité compétente prouvant que le candidat dispose d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans la formation et/ou la recherche dans son domaines de compétence avec indication précise des enseignements ;
- tout autre élément jugé pertinent dans le cadre de cette candidature.

Toute pièce, copie ou photocopie d'une pièce doit être certifiée conforme par l'autorité compétente.

Toute falsification ou surcharge de document constitue un motif de rejet du dossier de candidature, sans préjudice des poursuites judiciaires.

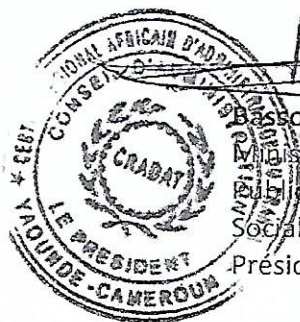
Les dossiers de candidature doivent être déposés dans chaque Etat-membre du CRADAT au Cabinet du Ministère en charge du Travail au plus tard le **15 mars 2024**.

Ils seront transmis par l'autorité de tutelle, et doivent parvenir à la Direction générale du CRADAT au plus tard le **29 mars 2024 à 15heures**.

Le candidat définitivement retenu sera proposé au Conseil d'Administration par le Comité de recrutement pour être nommé Directeur des Etudes et des Affaires Académiques du CRADAT. Il devra prendre fonction au plus tard trois (03) mois après sa nomination.

Ouagadougou le,

26 JAN 2024



Bassolma BAZIÉ
Bassolma BAZIÉ
Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction
Publique, du Travail et de la Protection
Sociale du Burkina Faso,
Président du Conseil d'Administration